

Association Méditerranéenne de Secourisme

SIRET : 75401475100012

NDA : 93 06 07870 06

FNMNS

N° : W062006226

D-06-02

FORMATION BNSSA et Recyclage BNSSA

Nom / Prénom :

Convention de stage :

Le participant s'engage à effectuer le paiement de la formation au premier entraînement suivant son entrée en formation. Sans règlement dans les délais et AMS06 se réserve le droit de mettre fin à la formation du participant.

Le participant s'engage à remettre le dossier complet au plus tard une semaine après l'entrée en formation. Sans dossier complet dans le délais imparti, AMS06 se réserve le droit de mettre fin à la formation du participant sans ce que dernier ne puisse en réclamer quelconque remboursement.

Le participant s'engage à se munir du matériel nécessaire (Palmes, masque ; tuba ...) au plus tard une semaine après son entrée en formation. Sans matériel de formation dans le délais imparti, AMS06 se réserve le droit de mettre fin à la formation du participant sans ce que dernier ne puisse en réclamer quelconque remboursement.

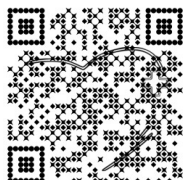
Le participant s'engage à signer la fiche de présence à chaque entraînement qu'il suivra sans quoi, sa présence ne sera pas comptabilisée et sera considérée comme une absence pour le jour de formation. Au bout de trois absences non justifiées (mail, SMS ...) AMS06 se réserve le droit de mettre fin à la formation du participant sans ce que dernier ne puisse en réclamer quelconque remboursement.

AMS06 s'engage à mettre en place les moyens humains, matériels et pédagogiques nécessaires à la réussite de chacun des stagiaires, en conformité au référentiel national de la Fédération Nationale des Métiers de la Nation et du Sport.

AMS06 s'engage à présenter le stagiaire à **une** session d'examen dès lors que ce dernier aura montré sa capacité à réussir les épreuves, lors des examens blanc. En cas d'échec, l'association ne pourra être tenue pour responsable ; la présentation à un nouvel examen sera soumise et conditionnée à l'acceptation des services préfectoraux, ainsi qu'à une participation financière de 50€ pour les frais de dossier et de gestion administrative.

AMS06 se réserve le droit de retirer la candidature des stagiaires inscrits ne remplissant pas les conditions d'assiduité ou de rigueur. De plus, aucun remboursement de la formation ne sera ni effectuée, ni exigible en cas de non présentation à l'examen, ou pour un des motifs précédemment cités.

Date et Signature : précédée de la mention "lu et approuvé"



AMS 06, 207 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice

Tel : 06 40 73 61 03 Courriel : contact@ams-06.fr Site : <http://www.ams-06.fr>

Siège administratif : 67 Ch du Vignal - Domaine des lavandes, 06670 Levens

Version 1.07 2025

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Service : Métiers du Sport et Réglementation APS
Dossier suivi par Aurélia DON
Marie-Christine MARSILLIAC
Téléphone : 04.93.72.27.61 / 04 93 72 27 72
Courriel : ddc-s-bnssa@alpes-maritimes.gouv.fr*

Fiche de renseignements administratifs
(à remplir en lettres capitales)

Organisme ou association ayant préparé le candidat : AMS06

Examen (rayé la mention inutile) : BNSSA Recyclage BNSSA

Date de l'examen :

Coordonnées du candidat

Nom :

Prénom :

Date de Naissance : **Lieu de Naissance : (ville et dept)**

Adresse :

Code Postal / Ville :

Mail : (écrire lisiblement) : _____ @ _____

Tel Portable : _____

Numéro, date et lieu d'obtention du PSE1, ou document équivalent :

Date :

Signature du candidat

Documents à fournir

photocopie de pièce d'identité

photocopie de diplômes de secourisme déjà obtenus / attestation de recyclage

un certificat médical (cf modèle joint)

une autorisation parentale (pour les candidats de moins de 17 ans) (cf. modèle joint)

CERTIFICAT MEDICAL TYPE OBLIGATOIRE

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au Brevet National de sécurité et de Sauvetage aquatique ou à l'examen de révision de ce Brevet.

Je soussigné(e), docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

A, le

Signature :

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$

Avec correction :

- - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à $1/10$),
- - Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à $8/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.



PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
Service : Métiers du Sport et Réglementation APS

Dossier suivi par Aurélia DON

Marie-Christine MARSILLIAC

Téléphone : 04.93.72.27.61 / 04 93 72 27 72

Courriel : ddcs-bnssa@alpes-maritimes.gouv.fr

**Autorisation Parentale
de participation à l'examen du BNSSA**
(à remplir en lettres capitales)

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal / Ville :

Autorise ma fille mon fils

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à :

en formation BNSSA, dispensée par l'organisme :

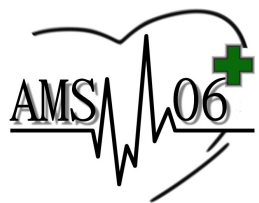
A participer à l'examen du BNSSA organisé par la direction départementale de la cohésion sociale les :

Pour faire valoir ce que de droit

Date :

Signature

Nota bene : conformément à l'arrêté du 23/06/2011, il est rappelé que le diplôme ne peut être délivré qu'aux candidats majeurs ou aux candidats mineurs après que ce dernier est été émancipé. Les candidats mineurs et non émancipés voient la date de délivrance de leur diplôme différée jusqu'à l'âge de leur majorité.



Association Méditerranéenne de Secourisme

SIRET : 75401475100012

NDA : 93 06 07870 06

FNMNS

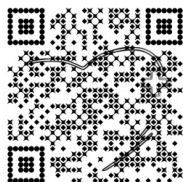
N° : W062006226

D-06-02

PIECES A FOURNIR

- La convention de stage datée et signée.
- Les informations obligatoires demandées.
- 1 photo d'identité.
- 2 enveloppes timbrées format 22 x 11.
- Photocopies de vos diplômes de secourisme le cas échéant.
- Photocopie de votre carte d'identité.
- L'autorisation parentale signée pour les stagiaires mineurs.
- Le certificat médical type fourni dans le dossier devant être daté de **moins de trois mois à la date de l'inscription.**

Le dossier de formation devra avoir été complété et le règlement effectué, dans les quinze premiers jours de stage, sous peine d'annulation de votre inscription.



AMS 06, 207 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice

Tel : 06 40 73 61 03 Courriel : contact@ams-06.fr Site : <http://www.ams-06.fr>

Siège administratif : 67 Ch du Vignal - Domaine des lavandes, 06670 Levens

Version 1.07 2025